

Journée de sensibilisation à la bientraitance des aînés

La Bientraitance selon l'ANESM 2008 (Agence nationale d'évaluation médico-sociale) est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement et d'un service.

Elle ne peut se construire qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

- Il s'agit de respecter la dignité de la personne accompagnée, selon ses besoins et souhaits.
- De prendre conscience de son action engageant la responsabilité individuelle de chaque professionnel.
- D'avoir une compétence professionnelle technique maîtrisant le savoir-faire de l'aide et du soin.
- De respecter la déontologie du métier d'aide à domicile, du professionnel de santé, du directeur ou du politique.
- De savoir travailler en équipe.

C'est dans cette optique que le Groupement FIAPA poursuit son travail de sensibilisation et de formation des différents acteurs du secteur depuis plus de 10 ans. La journée mondiale de solidarité contre la maltraitance des personnes âgées fut décrétée par l'ONU le 15 juin par le secrétaire général d'alors, Ban Ki-Moon. Il appela les individus du monde entier à joindre leurs efforts pour trouver des solutions à ce crime odieux.

En octobre 2014, nous avons organisé, pendant 2 jours, le 1^e colloque international sur les droits et la bientraitance des seniors dans la région océan Indien. Les délégués de l'Ile Rodrigues, la Réunion, Mayotte, Madagascar, les Seychelles et la France ont participé à des ateliers de travail. Les chartes élaborées et disponibles sur le site internet www.fiapa.mu ont 2 objectifs : harmoniser les instruments juridiques en vigueur dans les pays régionaux et améliorer la prise en charge gériatrique à domicile et en institutions.

De 2013 à 2018, nous avons créé un institut de formation approuvé par la Mauritius Qualification Authority au sein de l'ONG pour former les responsables de maisons de retraite, infirmiers, aides-soignants formels ou informels et paramédicaux, sur différentes thématiques gériatriques incluant le module de BIENTRAITANCE à nos aînés.

En avril 2015 nous avons participé, à l'Ile de la Réunion, aux premières assises sur la Bientraitance organisées par ALMA Réunion

(Allo Maltraitance), à la suite du 1^{er} séminaire organisé sur le sujet dans l'océan Indien en 2014 à l'Ile Maurice.

En avril 2017, j'ai été invitée à intervenir dans un congrès international à la Havane sur le thème « Les Droits de nos aînés dans le monde ». Le Groupement FIAPA Maurice était représenté aussi par son vice-président, le Dr Claude RICAUD.

En avril 2018, nous avons organisé une conférence publique menée par Pascale Savoye, présidente de ALMA Réunion, sur le thème « Comment favoriser la bientraitance de nos aînés au domicile et en institutions ? ».

En février 2019, nous avons mis sur pied des ateliers de travail sur « les troubles psycho-comportementaux au cours des démences » à l'attention de différents publics (médecins, soignants, paramédicaux et seniors, en lien avec l'université du 3^e âge). Ces conférences données par le Professeur de gériatrie Mme Bonin Guillaume ont vu un afflux important de participants qui côtoient au quotidien des situations individuelles à domicile ou en institutions.

Que sont ces troubles du comportement et comment les identifier ? Les idées délirantes, les hallucinations, l'agitation et l'agressivité, la dépression, l'anxiété, l'indifférence, l'irritabilité, les comportements moteurs aberrants, les troubles du sommeil et de l'appétit.

Comment les évaluer ? Selon leur survenue, leur fréquence et la gravité du trouble, avec des échelles spécifiques et validées.

Quelle est la prise en charge non pharmacologique et médicamenteuse ? Les soignants doivent développer, via la formation et l'expérience, un savoir-faire et un savoir-être pour les moments importants de la journée à encadrer : le réveil et le petit-déjeuner, la toilette, les repas, le temps des visites, le coucher puis la nuit. La prise en charge médicamenteuse suivra la prescription et l'évaluation de l'évolution dans le temps du patient au fil des suivis réguliers.

Dr Pascale DINAN.
Présidente du Groupement
FIAPA- Océan Indien.

ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES AGEES

DIS-MOI a le grand plaisir de s'associer au Groupement FIAPA (Fédération Internationale des Associations des Personnes Agées) et à L'Université du 3^e Age pour présenter cette page.

Le Groupement FIAPA et l'U3Age

œuvrent inlassablement pour conscientiser la société sur la maltraitance dont sont victimes nos aînés mais, plus important encore, de changer notre attitude en nous rappelant que les droits humains restent inchangés pour une personne âgée. Nous remercions le Docteur Pascale Dinan du Groupement FIAPA et Mme Hermenne Felicite, Vice-Présidente de l'U3Age pour leur contribution.



La charte de bientraitance



1. Prendre en considération la liberté de choix et de décision du résident afin de maintenir son autonomie
2. Respecter l'espace personnel du résident et son intimité
3. Préserver la dignité du résident et son estime de soi
4. Identifier les inquiétudes et les douleurs du résident et chercher ensemble des réponses.
5. Prendre en compte les goûts, les habitudes alimentaires du résident et faire du repas un moment de plaisir.
6. Favoriser les déplacements du résident en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses désirs d'aller et venir ainsi que de sa pathologie.
7. Favoriser les liens et les échanges avec les proches et l'entourage du résident.
8. Accompagner le résident dans sa fin de vie.
9. Etablir une démarche éthique comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains. Vos dons sont les bienvenus.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES
TÉL. : 4665673 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.